

SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL				DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Qui ont pris part à la délibération	09/12/2011	09/12/2011
15	12	1	13	Secrétaire de séance : Régine Bénerville	

L'an deux mille onze, le quinze décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle Lecesne, maire.

**Présents** : Madame Michèle Lecesne, Maire, Messieurs Jean Quéré, Patrick Collet, Guy Gilet, Adjoint, Mesdames Régine Bénerville, Christine Granata, Nathalie Létaux, Messieurs Jean Crestey, Gérard Guillot, Cédric Pulrulczyk, Serge Arinal, Conseillers.

**Absents** : Monsieur Aristide Ribeiro a donné pouvoir à Madame Michèle Lecesne. Messieurs Christian Scraigne et Serge Boyer sont absents.

La séance est ouverte à 20h00.

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération N°74/2011 - Construction école : convention de contrôle technique Qualiconsult
- Délibération N°75/2011 - Construction école : avenants aux marchés de travaux
- Délibération N°76/2011 - Construction école : préfinancement par le mandataire
- Délibération N°77/2011 - Reprise des espaces communs du lotissement Héricher
- Délibération N°78/2011 - Convention de partenariat commune / lycée horticole et paysager d'Evreux
- Délibération N°79/2011 - Programmation des travaux d'entretien de voirie 2012 par la CASE
- Délibération N°80/2011 - Rapport annuel 2010 sur les services d'eau et d'assainissement

Madame Lecesne propose d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2011.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**N° 73/2011 – Enquête publique pour le déclassement d'une sente rurale**

Considérant la demande de Mr Martin Didier en vue d'acquérir une parcelle de terrain, dénommée au cadastre sente rurale, et qui sépare les parcelles cadastrées section ZD 157, 341, 342, 343, 344 et

la parcelle cadastrée ZD 166, dont il est propriétaire rue de Pacy. Cette acquisition lui permettrait de relier l'ensemble desdites parcelles ;

Considérant que la sente rurale est partie intégrante du domaine public, et qu'elle n'est plus affectée à la circulation publique puisqu'elle n'est plus entretenue depuis de nombreuses années et que son accès a ainsi été rendu impossible depuis la rue de Pacy ;

Considérant que le domaine public est inaliénable, et que toute cession d'une de ses dépendances doit nécessairement être précédée d'une désaffectation et d'une décision de déclassement ;

**Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix), décide :**

- **DE PROCEDER** au déclassement de la sente rurale ;
- **DE LANCER** une procédure d'enquête publique pour procéder à ce déclassement ;
- **DE DIRE** que la désaffectation est acquise.

**Commentaire** : Il sera précisé au moment de la vente que l'entretien de la ravine sera assuré par Monsieur Martin Didier.

### **N° 74/2011 – Convention de contrôle technique Qualiconsult**

Considérant le bureau de contrôle Qualiconsult en charge de la mission de contrôle technique pour la construction du groupe scolaire ;

Considérant la proposition de Qualiconsult pour assurer une mission complémentaire de contrôle technique, mission F, concernant le fonctionnement des installations du groupe scolaire pour un montant de 813,28€ TTC ;

Considérant la convention de mandat en date du 25 mars 2009 avec EAD ;

**Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix), décide :**

- **D'APPROUVER** la proposition du bureau de contrôle Qualiconsult pour assurer une mission complémentaire de contrôle technique, mission F, concernant le fonctionnement des installations du groupe scolaire pour un montant de 813,28€ TTC ;
- **D'AUTORISER** EAD, mandataire de la commune, à signer un avenant à la convention avec Qualiconsult concernant une mission complémentaire de contrôle technique pour le fonctionnement des installations du groupe scolaire pour un montant de 813,28€, et tous les documents s'y rapportant.

**Commentaire** : Néant

## **N° 75/2011 – Construction école : avenants aux marchés de travaux**

Madame le Maire expose,

Les travaux de construction d'un groupe scolaire ont été engagés en juillet 2011, sachant que le montant total des marchés avait été arrêté à 2 286 540,73 € HT à l'issue de la consultation des entreprises.

La tranche conditionnelle ayant été affermie moins de trois mois après le démarrage des travaux de la tranche ferme, les rabais proposés par les entreprises dans leurs offres ont permis de ramener le montant total des marchés de travaux à 2 282 013,15 € HT.

Des recalages de prestations doivent aujourd'hui être envisagés pour les lots n° 01,05 et 09 et doivent être régularisés par des avenants :

- Un avenant n° 1 pour le lot n° 01 – Gros-œuvre / VRD (entreprise BOUQUET) pour un montant de 55 656,04 HT €, pour la création d'une voirie provisoire d'accès au chantier, pour l'agrandissement des cours de récréation et pour la récupération des eaux usées de la salle polyvalente ;
- Un avenant n° 1 pour le lot n° 05 - Serrurerie (entreprise KIT METAL) pour un montant de 9 786,50 HT €, pour la fourniture et la pose de grilles métalliques, d'un portillon et d'un portail, du fait de l'extension des cours de récréation ;
- Un avenant n° 1 pour le lot n° 09 - Electricité (entreprise OISSELEC) pour un montant de 9 485,00 HT €, pour l'installation d'un système de vidéosurveillance et la création d'une borne de raccordement électrique sur le muret en limite de propriété ;

Ces trois avenants portent le coût total des travaux à 2 356 940,69 € HT, soit une augmentation de 3,28 % par rapport aux marchés de travaux remisés, ou de 3,08 % par rapport aux marchés de travaux attribués.

**Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix), décide :**

- **D'APPROUVER** les avenants aux marchés de travaux ;
- **D'APPROUVER** le nouveau montant total des travaux arrêté à 2 356 940,69 € HT ;
- **D'AUTORISER** EAD à signer ces avenants au nom et pour le compte de la Commune.

**Commentaire** : Néant

## **N° 76/2011 – Construction école : préfinancement par le mandataire**

La commune a engagé l'opération de construction d'un groupe scolaire et d'un restaurant scolaire, et de l'aménagement d'un centre de loisirs dans les locaux laissés vacants par l'ancienne école maternelle.

A cet effet, elle a signé, le 25 mars 2009, une convention de mandat de réalisation avec EAD, Eure

Aménagement Développement, pour la réalisation de ces ouvrages.

Cette convention de mandat prévoit, en son article 15.2.2 non modifié par avenant, la possibilité pour la commune de demander à son mandataire d'assurer le préfinancement d'une partie des dépenses dans la limite de 30 %.

Aujourd'hui, le cadencement des travaux, ainsi que les échéances pour le vote du budget 2012, ne permettront pas à la commune d'honorer les appels de fonds à émettre par son mandataire pour régler les entreprises.

**Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix), décide :**

– **D'AUTORISER** le Maire à solliciter le préfinancement de l'opération par son mandataire, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2012 et dans la limite de 30 % du coût total de l'opération TTC, dans l'attente du vote du budget 2012, étant précisé que ce préfinancement supportera des charges financières au taux auquel EAD se procurera les fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Commentaire** : Néant

### **N° 77/2011 – Reprise des espaces communs du lotissement Héricher**

Considérant l'arrêté de lotissement en date du 3 octobre 1997, concernant 15 lots à bâtir rue du Moulin Potel par la SARL Environnement Immobilier Conseil (EIC) ;

Considérant l'arrêté de transfert en date du 15 mai 1999 à la SARL Société Normande Immobilière et de Travaux (SNIT).

Considérant que tous les lots sont bâtis, et que les espaces communs d'un lotissement peuvent être intégrés dans le domaine communal ;

Considérant que les parcelles cadastrées section ZE453, 454 et 455 sont les espaces communs du lotissement et représentent une surface totale de 842m<sup>2</sup> ;

**Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix), décide :**

- **D'APPROUVER** l'intégration des espaces communs du lotissement Héricher, rue du Moulin Potel, dans le domaine communal ;
- **DE CONFIER** à maître Potentier la rédaction de l'acte correspondant ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer l'acte à venir et tous les documents s'y rapportant.

**Commentaire** : Néant

## **N° 78/2011 – Convention de partenariat commune / lycée horticole et paysager d'Evreux**

Considérant la demande du lycée horticole et paysager d'Evreux pour accéder au site du plan d'eau de la commune afin de réaliser des travaux pratiques, des études écologiques et des chantiers-écoles au bénéfice des élèves issus de la classe Bac Pro « Gestion des milieux naturels et de la faune » dans le cadre de leur formation ;

Considérant la nécessité de conclure une convention avec le lycée horticole et paysager d'Evreux ;

Vu le projet de convention de partenariat;

**Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix), décide :**

**D'AUTORISER** le maire à signer la convention de partenariat avec le lycée horticole et paysager d'Evreux, et tous les documents s'y rapportant.

**Commentaire** : Monsieur Le Cossec souhaite savoir si les élèves concernés perçoivent une gratification. Il lui est répondu que non, qu'il s'agit de leur formation scolaire.

## **N° 79/2011 – Programmation des travaux d'entretien de voirie 2012 par la CASE**

Dans le cadre des travaux d'entretien de voirie, la Communauté d'Agglomération Seine Eure réalise chaque année des travaux sur le territoire de la commune.

Considérant la demande de la CASE pour proposer les différents travaux susceptibles d'être réalisés en 2012 ;

Vu la liste des travaux proposés, à savoir :

- couche de roulement de la rue Saint Meauxe depuis l'intersection avec la rue du Moulin Potel et jusqu'au cimetière ;
- couche de roulement de la rue du Moulin Potel depuis la rue de la Christopherie et jusqu'à l'intersection avec la rue Aristide Briand ;

**Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix), décide :**

- **DE VALIDER** la liste des travaux proposés dans le cadre des travaux d'entretien de voirie 2012 ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention à venir, et tous les documents s'y rapportant.

**Commentaire** : Mr Arinal demande que les riverains de la rue du Moulin Potel soient prévenus de l'effacement des réseaux.

## **N° 80/2011 – Rapport annuel 2010 sur les services d'eau et d'assainissement**

Considérant le service public d'eau potable et d'assainissement, relevant des compétences de la Communauté d'Agglomération Seine Eure ;

Considérant le rapport annuel 2010 dudit service transmis par la CASE ;

**Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix), décide :**

- **D'APPROUVER** le rapport annuel 2010 du service public d'eau et assainissement présenté.

**Commentaire** : Mr Arinal souhaite savoir si l'augmentation de la taxe de 5,5% à 7% impactera tous les tarifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public. Madame Lecesne précise qu'elle ne répondra plus aux questions du public puisque ses réponses sont déformées, mais que ses adjoints et conseillers peuvent le faire s'ils le souhaitent..

- Monsieur Fichaux souhaite connaître la position de la commune suite à la réunion à laquelle Mr Quéré et Mme Lecesne ont assisté concernant notamment le passage du train.

Monsieur Quéré lui répond que la position de la commune n'a pas variée concernant la voie ferrée, à savoir qu'elle ne doit pas dénaturer la commune.

- Monsieur Simon demande pourquoi la question du transfert de pouvoir de police à la CASE n'a pas été traitée lors du conseil de novembre.

Monsieur Arinal lui répond qu'un simple arrêté municipal suffisait.

La séance est levée à 20h45.